

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 29 JUIN 2020 A 19H00**

Présents à la séance : 27

L'An Deux Mil Vingt, le **29 JUIN A 19H00**

Extrait affiché le :  
**30 juin 2020**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

3ème séance 2020

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

**Objet** : Nouvelle tarification du repas de  
cantine.

**Absent(s)** : /

N° 32/2020

**Absent(s) excusé(s)** : M. BURGER Emmanuel.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à Monsieur le Maire.

**Secrétaire de séance** : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

Monsieur Stéphane CHMIDLIN, Adjoint délégué, propose au Conseil Municipal de mettre en place une nouvelle tarification des repas de cantine à la prochaine rentrée scolaire 2020 /2021 calculée en fonction du quotient familial des familles avec un premier tarif de 1 € par repas pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 400 €, un second tarif de 3 € pour les familles qui ont un quotient familial compris entre 400 et 800 € et un troisième tarif à 4.80 € pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 800 €.

Les tarifs de garde seront également modulés selon les mêmes règles de quotient familial entre 0.50 €, 0.60 € et 0.70 €.

Pour les familles à faibles ressources, l'Etat soutient les collectivités qui mettent en place un tarif social d' 1 € par repas par le versement d'une aide spécifique plafonnée à 2 € par repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal présent et représenté est unanime à décider de la mise en place de cette nouvelle tarification à compter du 01 septembre 2020 selon le détail suivant :

Quotient familial	Inférieur à 400	400<QF<800	Supérieur à 800
Tarifs repas	1€	3€	4,80€
Tarifs garde	0,50€	0,60€	0,70€
<b>TOTAL</b>	<b>1,50€</b>	<b>3,60€</b>	<b>5,50€</b>

Et autorise Monsieur le Maire à demander une aide de l'Etat pour la mise en place de la tarification sociale à 1 €.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,